



M. le Directeur départemental des
territoires du Loiret
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS Cedex 1

A l'attention de M. Jonathan LEREAU

Paris
Le 16/03/23

Dossier suivi par :
Damien Pujol
Damien.pujol@mnhn.fr

Numéro de courrier :
DP-2023-01

OBJET : Demande d'avis pour déplacement de la Scille d'automne (*Prospero autumnale*) sur le déversoir de Jargeau (45)

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité l'avis du Conservatoire botanique sur la demande citée en objet.

Le projet concerne la réhabilitation du déversoir de Jargeau et la gestion des surverses de la digue du val d'Orléans (45) visant à protéger des crues 65 000 habitants et 15 500 salariés.

Ce projet de réhabilitation vient impacter une petite station de Scille d'automne (*Prospero autumnale*), d'une superficie d'environ 10 m² et abritant entre 1 à 10 pieds. Bien que protégée en région Centre-Val de Loire, cette espèce est classée en préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge régionale car elle n'est pas menacée en région.

Afin de ne pas détruire cette station, le projet propose de procéder au déplacement de la station, entre novembre et janvier, par décapage de la terre végétale par plaques, qui seront déposées dans une zone de stockage temporaire proche du chantier. Ces plaques seront ensuite réimplantées au plus proche du spot de prélèvement initial après la fin des travaux.

L'itinéraire technique présenté (mesures de déplacements, calendrier, balisage...) est suffisamment précis et maîtrisé pour permettre le succès de l'opération de déplacement/réimplantation de la Scille d'automne.

Enfin, un suivi permettra de mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre. Une gestion par fauche annuelle sera mise en place permettant ainsi l'entretien des végétations prairiales favorables à l'espèce.

Par ailleurs, l'étude flore révèle la présence d'une petite station d'Orobanche des sables (*Phelipanche arenaria*), espèce classée "En danger critique" (CR) sur la liste rouge régionale, qui pourrait être impactée par les travaux de réhabilitation du déversoir.

Bien que ne bénéficiant pas d'un statut de protection en région, il serait souhaitable, si les mesures d'évitement ne sont pas possibles, de procéder également au déplacement/réimplantation de cette station, selon les mêmes modalités que pour la Scille d'automne et mettre en place un suivi pour mesurer l'efficacité du mode opératoire sur cette espèce hémiparasite de l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*).



Suite à l'examen de la demande de dérogation du projet de déplacement de la Scille d'automne, le CBNBP n'émet pas de réserves particulières pour le déplacement de la Scille d'automne mais préconise, si possible, d'étendre les mesures proposées, à la station d'Orobanche des sables si celle-ci devait être impactée par les travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric HENDOUX
Directeur du Conservatoire botanique
national du Bassin parisien